

L'évaluation des préférences en matière de durabilité des clients... où en est-on ?

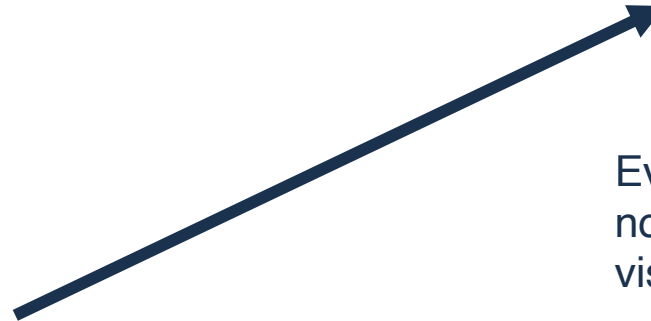
Résultats d'une campagne européenne d'enquêtes mystères visant à évaluer la conformité aux nouvelles exigences réglementaires en matière d'évaluation des préférences des clients en matière de durabilité

Hélène Lanier, Directrice Générale, 2° Investing Initiative France

19 octobre 2023



Evaluation de la conformité aux nouvelles obligations à travers des visites mystères



Les différents objectifs de durabilité

1

Aligner les investissements et l'épargne sur des valeurs (***alignement sur les valeurs***)

2

Produire un impact dans le monde réel (***produire un impact***)

3

Obtenir un rendement maximal pour un certain niveau de risque (***maximiser le rendement***)

4

Une combinaison des trois éléments précédents

Le rôle des conseillers financiers



Les visites mystères dans le secteur financier

A quoi sert une visite mystère?

- Recueillir des informations sur le comportement des institutions financières à l'égard des consommateurs
- Outil de plus en plus utilisé par les autorités de contrôle
- L'ABE est chargée de coordonner les activités des autorités compétentes et elle a élaboré une méthodologie



Les détails sur notre campagne de visites



Assessing client sustainability preferences ... lost in the maze?

Results of a mystery shopping campaign assessing financial advisor's compliance with new regulatory requirements for the mandatory assessment of client sustainability preferences

Les visites de 2DII respectent la méthodologie de l'ABE

253 visites au total, dans 6 pays européens

Questions regroupées autour de 3 thèmes:

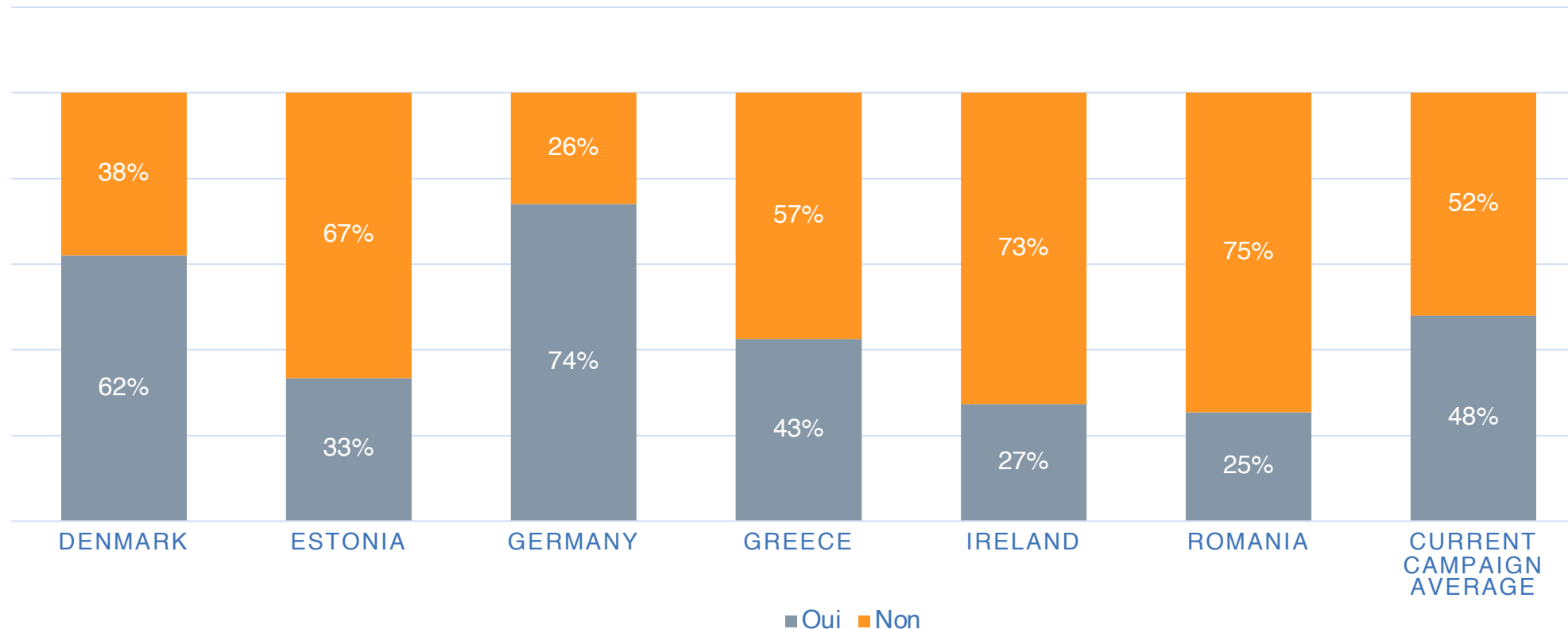
Niveau de
connaissance
en finance
durable

Respect des
obligations
réglementaires

Notion de
préférences
en matière de
durabilité

Un niveau de conformité réglementaire faible

Rendez-vous au cours desquels le conseiller a abordé le sujet des préférences en matière de durabilité sans aucune incitation.



¹ 2DII (2022) : Qu'ils ne soient pas mal compris ! Comment les conseillers financiers prennent-ils en compte les motivations de leurs clients en matière de développement durable avant l'entrée en vigueur de l'acte délégué MiFID II ?

Un processus non-respecté



39%

des conseillers n'ont pas demandé d'informations sur la proportion minimale à investir conformément aux préférences de durabilité

31%

des conseillers ont présenté des tranches d'investissements conformes aux préférences de durabilité

28%

des conseillers ont demandé quelle était la proportion minimale à investir selon les préférences en matière de durabilité

2%

Autres

Les limites aux préférences en matière de durabilité

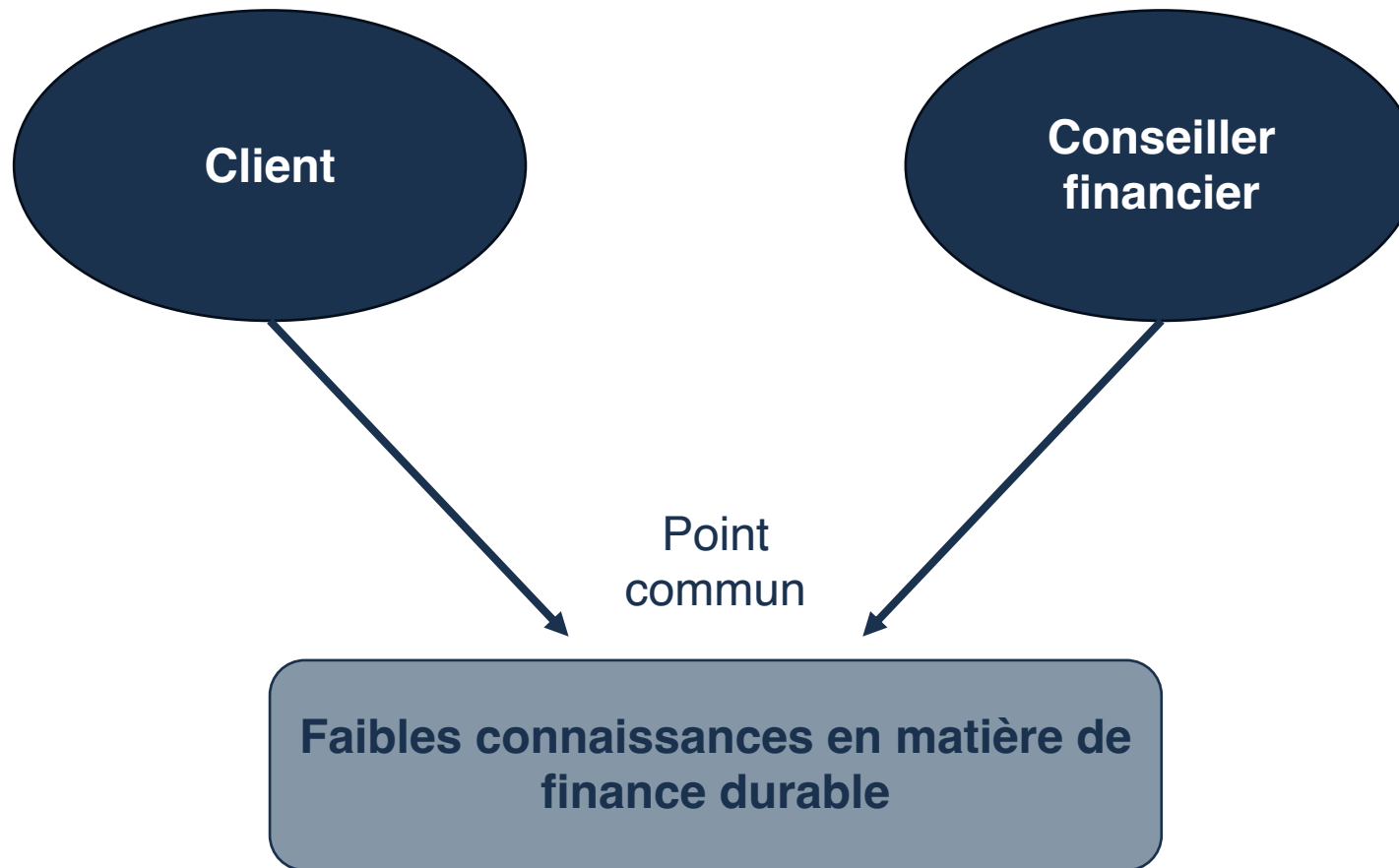


Définition qui ne prend pas en compte les produits financiers axés sur l'impact

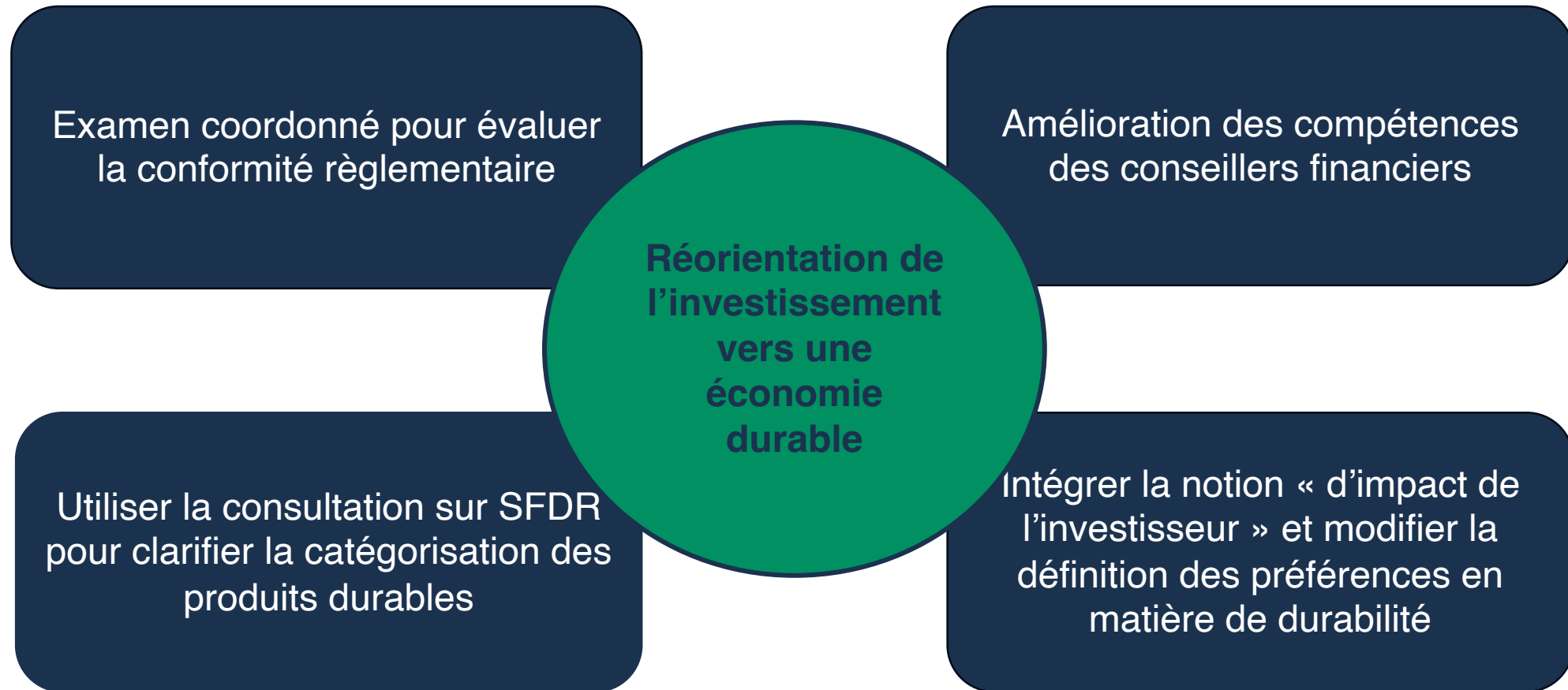


Risque de vente erronée

Un problème de connaissances



Nos recommandations



Merci pour votre attention !

Accédez aux résultats de nos enquêtes mystères [ici](#) et [ici](#).

Hélène Lanier, Directrice Générale, 2° Investing Initiative France
helene@2degrees-investing.org